

Valérie BOYER
Députée des Bouches-du-Rhône
Conseillère Métropolitaine
Vice-présidente du Conseil de Territoire

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République française
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 13 février 2018

N. Réf. VB/MJ/004-18

Objet : Droit à pension pour les « victimes algériennes »

Monsieur le Président de la République,

Le 8 février dernier, le Conseil constitutionnel a censuré la loi de 1963 prévoyant un droit à pension pour les personnes « *de nationalité française ayant subi en Algérie depuis le 31 octobre 1954 et jusqu'au 29 septembre 1962 des dommages physiques du fait d'attentat ou de tout autre acte de violence en relation avec les événements survenus sur ce territoire ont, ainsi que leurs ayants cause de nationalité française, droit à pension* ».

Les « Sages » ont supprimé la mention « nationalité française » au nom de l'égalité devant la loi, considérant donc que les civils algériens ayant subi des dommages physiques pendant la guerre d'Algérie avaient également droit à pension.

Sachez que je suis particulièrement choquée par une telle décision qui rouvre non seulement les cicatrices du passé mais qui ouvre également la boîte de Pandore.

En effet même s'il est impossible d'avoir une estimation précise, aujourd'hui des dizaines de milliers de « victimes algériennes » ou leurs ayants droits pourront demander un rattrapage de leurs indemnisations sur les cinq années qui ont précédé la décision du Conseil constitutionnel.

Ainsi, les civils algériens qui ont par exemple ôté la vie à des milliers de pieds-noirs à Oran, pourront obtenir une pension grâce au Conseil constitutionnel.

Comment pouvons-nous accepter une telle ignominie ?

Lors d'une visite à Alger en décembre pour relancer les relations entre les deux pays vous avez assuré vouloir aller plus loin sur la question, refusant d'être « otage du passé », vous qui avez qualifié la colonisation de « crime contre l'humanité ».

Arrêtons avec cette culture de la repentance permanente. La France n'est pas coupable de tous les maux de l'Histoire

Nous devons regarder notre passé avec lucidité, et avoir pleinement conscience que le drame vécu par tant de familles, le sentiment de déracinement et de spoliation a généré des blessures dont certaines ne sont pas refermées.

Ne l'oublions jamais, de 1952 à 1962, ils ont été plus d'un million et demi venus de toutes les régions de France et appelés à servir par-delà la Méditerranée, sur cette terre, si belle et si proche, qui resterait à jamais gravée dans leur cœur et leur mémoire.

Ils y ont appris le devoir, le courage, la fraternité des armes. Ils ont appris combien être français exigeait de sacrifice. Ils ont vu leurs camarades tomber.

Dans le bled, le désert ou le djebel, ils ont traversé les plus terribles épreuves, celles qui vous marquent à jamais et font de vous des hommes.

Ils aimaient la France et ils aimaient cette terre algérienne à laquelle ils avaient, depuis des générations, tant donné : leur travail, leur joie et leur peine, leur vie toute entière.

N'oublions jamais que la guerre d'Algérie n'a pas cessé le jour du cessez-le-feu, mais qu'elle se poursuivait, avec combien de douleurs et, parfois, d'horreurs.

Les Français d'Algérie durent tout quitter : les paysages qui les avaient vus grandir, les maisons qu'ils avaient construites, tout ce qu'ils aimaient et dont ils seraient, désormais, privés.

Ils ont droit au respect.

N'oublions pas non plus les Harkis. Ils ont tout donné, ils ont tout quitté, parce qu'ils avaient fait le choix de notre pays.

Et si l'on veut savoir aujourd'hui ce qu'est l'identité nationale intéressons-nous à leur histoire. Elle nous dit : être français, c'est choisir la France et l'aimer par-dessus tout.

N'oublions jamais ce que fut la guerre d'Algérie.

D'ailleurs, la France n'a toujours pas finalisé l'indemnisation des biens spoliés et abandonnés par les Français dans le département français qu'était l'Algérie, ni les biens des Français de Tunisie et du Maroc.

Concernant les Harkis, les quelques aides dont ils bénéficient sont bien loin d'être à la hauteur de leur sacrifice.

Il est temps de solder cette douloureuse dette envers ceux qui ont choisi la France et qui sont Français par leur sang versé.

Alors Monsieur le Président de la République, cessons de raviver les plaies d'un passé douloureux pour construire une mémoire sereine et apaisée.

Cette décision du Conseil constitutionnel ne s'inscrit pas dans cet esprit d'apaisement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président la République, en l'assurance de ma haute considération.


Valérie BOYER

Cabinet Parlementaire : Mairie du 6^e secteur - Avenue Bouyala d'Arnaud - 13012 MARSEILLE
Téléphone : 04.91.06.54.33 – Fax : 04.91.06.54.12
Email : vboyer@assemblee-nationale.fr

